

## Présentation des agents recenseurs et des modalités de recensement de la population pour l'année 2019

La campagne annuelle de recensement de l'Insee se déroulera **du 17 janvier au 23 février 2019**.

Un courrier de la mairie avertira les habitants des **1 168 logements concernés** de la visite d'un agent recenseur, qui sera porteur d'une carte tricolore avec leur photo et la signature du maire.

Acte civique et obligatoire, le recensement permet de recueillir des informations indispensables sur l'évolution démographique, sociale et économique. Les habitants sont donc tenus de répondre au questionnaire strictement confidentiel qui leur sera soumis, et que seul l'Insee (Institut national des statistiques et des études économiques) est habilité à exploiter.

Pour y répondre, plusieurs choix leurs seront offerts :

- ils pourront le faire par internet, grâce à un code confidentiel qui leur sera donné par l'agent recenseur ;
- ou remplir le formulaire papier qu'ils pourront soit remettre dûment complété à l'agent recenseur en convenant avec lui d'un nouveau rendez-vous, soit le déposer à l'Hôtel de Ville, service État civil ;
- enfin, il sera possible de remplir le formulaire en compagnie de l'agent qui renseignera les champs sur une tablette numérique.

L'enquête sera réalisée par **6 agents recenseurs** des services municipaux :



David BURGUES



Olivier COLLET



Eddie GUILLIN



Anouar HAJOUBI



Maria LOPEZ



Valérie MOULIN